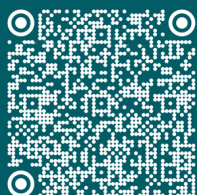


efficiency Korea

Retrouvez toutes nos fiches pratiques
sur notre site internet

efficiency-santeau travail.org



Découvrez nos kits
risques professionnels



Tél : 0 805 034 500

Mail : contact@efficiency.org

Siège social : 33 rue de Naples – 75008 Paris

Version 2026



PRÉVENTION • RISQUES PROFESSIONNELS

Prévenir le bruit en milieu professionnel

Comment mesurer le bruit ? Quels sont les effets ?
Quels sont les risques ? Quelle réglementation ?
Quelles mesures de prévention ?



Le bruit au travail

Le bruit peut avoir de multiples origines : machines, outils, engins...

Les risques pour la santé augmentent avec :
+ L'intensité du bruit mesurée en décibels
+ La durée d'exposition du salarié

Sur une journée de travail de 8 heures. Le niveau de crête est le niveau maximal instantané perçu.



Si vous devez élever la voix pour vous faire entendre, c'est que le niveau sonore est assez élevé pour entraîner une perte d'audition. Parlez-en à votre médecin du travail !

Évaluation du risque et réglementation

Le cadre réglementaire actuel* fixe à 80 dB(A) le seuil au-delà duquel le risque d'atteinte auditive provoquée par des bruits lésionnels est présent.

Niveau d'exposition

Actions à mettre en place

Au-dessus du seuil d'alerte
80 dB(A)

Information et formation des salariés
Port **recommandé** des protections auditives
Audiogramme à la demande

Au-dessus du seuil de danger
85 dB(A)

Mesures techniques et organisationnelles
Port **obligatoire** des protections auditives
Tests auditifs
Signalisation des zones bruyantes et limitation d'accès

Au-dessus de la valeur limite
d'exposition 87 dB(A)

À ne dépasser en aucun cas
Mesures de réduction d'exposition sonore immédiates

* Article D 4161-2 du Code du travail, Décret n° 2015-1888 du 30 décembre 2015

Le risque bruit, en chiffres



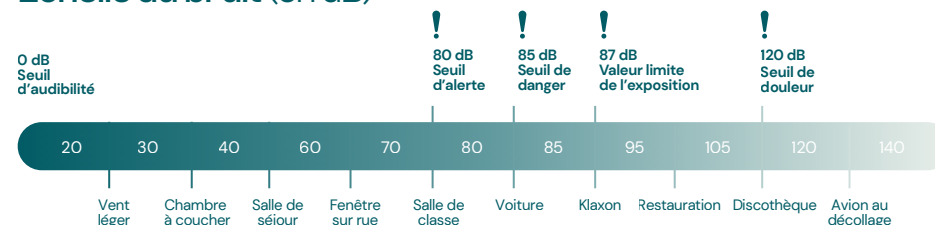
- 700 cas de surdité professionnelle sont reconnus chaque année
- 49 % de la population active est gênée par le bruit au travail*
- 1/3 des salariés déclarent être exposés à des nuisances sonores**
- 1/3 des salariés exposés à des niveaux > 85dB (A) ne se protègent pas**

* Enquête JNA-Ilop 2021
** Enquête Summer 2017



Le niveau d'exposition quotidienne est le niveau moyen auquel est soumis le salarié pendant une journée de travail de 8 heures. Le niveau de crête est le niveau maximal instantané perçu.

Échelle du bruit (en dB)



EFFETS SUR L'AUDITION

- Perte temporaire de l'audition
- Acouphène
- Surdité IRREVERSIBLE

EFFETS SUR L'ORGANISME

- Perturbation du sommeil
- Anxiété et stress
- Fatigue
- Hypertension
- Troubles cardio-vasculaires

EFFETS SUR LE TRAVAIL

- Altération de la qualité de travail
- Perturbation de la communication
- Difficultés de concentration
- Fatigue, gêne et nervosité
- Accident du travail

Quelques exemples d'actions de prévention

EN PRIORITÉ

Collectives

- + En amont : dès la conception des locaux et des machines
- + À la source : concevoir et/ou acheter des machines silencieuses
- + Sur la propagation : isolation anti-vibratile des machines, encoffrement de la source d'émission, traitement acoustique
- + Sur la réception : supprimer ou réduire les bruits inutiles, isoler le personnel (cabine), réduire le temps d'exposition

EN DERNIER RECOURS

Individuelles

- + Port de protecteurs individuels contre le bruit (PICB) : bouchons en mousse, bouchons moulés individualisés, serre-tête ou casque anti-bruit, serre-tête monté sur casque



Mise en place des PICB avant d'entrer dans la zone de bruit :

À porter pendant toute la durée de l'exposition au bruit et à retirer uniquement après être sorti de la zone de bruit. Ne jamais enlever les protections auditives dans la zone de bruit.